

## Annexe : Justification des critères

**Pôle thématique concerné : Mammifères terrestres hors chiroptères**

**Nom et structure de la personne renseignant le formulaire : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Sarah Caceres**

**Nom de la (des) personne(s) référente(s) au sein du pôle thématique :**

Nom	Structure	Rôle (ex : chef de projet, responsable SI, validateur...)
Sarah CACERES	ONCFS – Cellule Technique Océan Indien (CTOI)	Référent principal du pôle thématique
Jean MEHN	ONCFS – Cellule Technique Océan Indien (CTOI)	Chargé de missions techniques

### **Critère 1 : Acceptation des règles d'échange de la charte régionale**

*Les règles de fournitures et d'accès aux données non floutées pour les adhérents du SINP974 seront définies en concertation dans la charte régionale (échéance : premier semestre 2017). Il peut d'ores-et-déjà être acté le principe selon lequel le versement de données non floutées est nécessaire pour pouvoir visualiser les données non floutées versées par les autres utilisateurs.*

Justification :

L'ONCFS adhère au protocole SINP National. Les données générées par l'ONCFS sont directement versées au SINP National. L'ONCFS – CTOI va adhérer à la Charte régionale.

### **Critère 2 : Souhait de s'investir sur le long terme sur le SINP**

*Le SINP est un dispositif pérenne, aussi un engagement sur le long terme est indispensable.*

Justification :

L'ONCFS adhère au SINP national. L'établissement public fait partie du Comité de Pilotage et de la Coordination Scientifique et Technique (CST) du SINP. Une convention de partenariat MNHN – ONCFS fixe la collaboration dans le cadre du SINP et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

Par ailleurs l'ONCFS - CTOI participe au SINP local depuis 2007. Elle est l'auteur du premier document de préfiguration du Pôle faune du SINP à La Réunion (SIGAUD M. & CACERES S., 2008. L'Observatoire de la Faune Sauvage à La Réunion - Étude de préfiguration. *DIREN Réunion, Rapport ONCFS*, 69 p. + annexes) et à l'origine de la saisie des premières fiches DCNP (Dispositifs de Collecte des Données Nature). Elle a par la suite collaboré activement de 2012 à 2013 avec la Société Réunionnaise des Amis du Muséum (SRAM) à laquelle la DEAL Réunion a confié la mission de mise en place d'un pôle faune dans le SINP.

### **Critère 3 : Compétences scientifiques et techniques**

*Ces compétences doivent permettre de garantir un haut niveau de qualité des données en assurant leur validation sur le fond, en proposant des protocoles de collecte de données, d'identification...*

*Les noms et qualifications (formation académique, doctorat publications de rang A, références locales et*

*internationales, formations spécifiques...) des personnes qui assureront le rôle de référent scientifique et technique sont à préciser.*

*Par ailleurs, chaque pôle thématique devra formaliser en 2017-2018 une méthode de validation de données soumise pour avis au CSRPN.*

#### **Justification :**

L'ONCFS est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la double tutelle des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture. Il a pour mission de réaliser des études, des recherches et des expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et ses habitats. (art. L. 421-1 du Code de l'Environnement). Le conseil scientifique de l'ONCFS, placé auprès du directeur général, donne son avis sur la politique de l'établissement en matière de recherche scientifique et technique ; évalue les travaux scientifiques des chercheurs de l'établissement ; contribue à l'évaluation de l'état de la faune sauvage et assure le suivi de la gestion de celle-ci.

La Cellule Technique Océan Indien de l'ONCFS est forte de près de 15 ans d'expérience sur la faune de l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte). Elle a notamment collaboré à l'élaboration des stratégies de gestion de la faune sauvage (ORGFH, SDGC, Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité, Stratégie de lutte contre les espèces invasives...), à la rédaction et à la mise en œuvre de nombreux plans de conservation (PDC Roussette noire, PNA Dugong, PNA Gecko vert de Manapany...). Elle collabore depuis de nombreuses années avec la Fédération Départementale des Chasseurs de La Réunion, pour l'amélioration des connaissances sur les espèces de mammifères chassables. Elle est par ailleurs membre du Groupe Espèces Invasives Réunion (GEIR) depuis sa création en 2013. Dans ce cadre elle assure l'animation du volet « vertébrés terrestres » qui regroupe les mammifères, les oiseaux et les reptiles terrestres. Cette mission va de la gestion/validation des signalements en ligne sur le site Internet du GEIR, à l'expertise technique sur les plans de lutte, en passant par l'appui réglementaire à la DEAL pour l'élaboration d'arrêtés de destruction (en lien avec le guichet juridique de la direction de la police). Enfin, elle est à l'origine de la mise en place du réseau SAGIR à La Réunion, en partenariat avec la FDC Réunion et le Laboratoire Vétérinaire Départemental de La Réunion.

Sarah CACERES, ingénieur écologue, est responsable de la Cellule Technique Océan Indien de l'ONCFS et travaille depuis près de 15 ans sur la faune de l'Océan Indien (La Réunion, Mayotte et Îles Éparses). Elle est l'auteur ou le co-auteur de rapports techniques, de publications scientifiques et d'ouvrages sur la faune de l'Océan Indien. À titre personnel, elle est membre expert de plusieurs commissions (CSRPN de La Réunion, CSPN de Mayotte, CDCFS, groupes Outre-mer et EEE en outre-mer de l'UICN, réseau WIO-IAS...)

Jean MEHN, Chef Technicien de l'Environnement, est chargé des missions techniques de la CTOI. Il a 35 ans d'expérience dans la gestion de la faune sauvage, dont près de 20 ans en outre-mer (Guyane, Antilles, Mayotte, La Réunion). À ce titre, il maîtrise les problématiques liés aux faunes insulaires. Il est par ailleurs l'interlocuteur départemental du réseau SAGIR. À titre personnel, il est membre expert suppléant de la CDCFS.

#### **Critère 4 : Compétences en termes de gestion de données**

*Par construction, le SINP vise un enrichissement continu du stock de données naturalistes disponibles, celui-ci pouvant atteindre en fonction des groupes plusieurs centaines de milliers de données. Une grande rigueur et des compétences spécifiques sont nécessaires pour gérer ces données. A minima, des compétences poussées en termes de gestion de tableur et de SIG sont nécessaires, idéalement des compétences en systèmes de gestion de bases de données sont souhaitées.*

*Ces compétences doivent permettre notamment d'assurer un premier niveau de validation sur la forme des données reçues.*

*Les noms et qualifications des personnes qui assureront le rôle de gestionnaire de données sont à préciser.*

Justification :

L'ONCFS – CTOI gère depuis 2003 les données générées dans le cadre de ses programmes d'études (lémuriens, mammifères marins, lièvre à collier noir...) dans des bases de données excel. Elle dispose en outre des bases en terme de SIG.

#### **Critère 5 : Acteur reconnu comme légitime par les autres structures**

*Les autres structures intervenant sur la thématique doivent pouvoir reconnaître de manière objective la cohérence du choix de la tête de réseau. Ce point est nécessaire pour que les transferts et la validation des données soient acceptés par les adhérents.*

*Ce critère pourra être illustré par l'historique et l'actualité des relations de travail entre la structure et les principaux acteurs du groupe taxonomique (liste des collaborations par exemple, échanges de données déjà réalisés ou en cours).*

Justification :

L'ONCFS - CTOI travaille depuis près de 15 ans avec différents partenaires techniques présents sur le territoire Réunionnais et à Mayotte (services de l'État, établissements publics, établissements de recherche, associations naturalistes, Fédération Départementale des Chasseurs de La Réunion...).

Elle apporte son appui à la DEAL pour la mise à jour des référentiels taxonomiques de l'INPN sur les vertébrés terrestres. Elle est validateur des données d'observations sur les vertébrés terrestres générées par le GEIR. Elle a été proposée comme tête de réseau SINP mammifères terrestres par les partenaires participant au GT du SINP.

#### **Critère 6 : Champ d'intervention a minima régional**

*Le SINP ayant un champ d'action régional, une structure de compétence infra-régionale ne peut être retenue.*

Justification :

L'ONCFS -CTOI intervient sur les départements de Mayotte et de La Réunion.

#### **Critère 7 : Acteur dont l'activité principale n'est pas commerciale**

*La compilation de données issues de partenaires multiples ne paraît pas cohérente avec un objectif principalement commercial pouvant reposer précisément sur l'acquisition et l'analyse de données.*

Justification :

L'ONCFS est un établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la double tutelle des ministres chargés de l'écologie et de l'agriculture. Il a pour mission de réaliser des études, des recherches et des expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et ses habitats (art. L. 421-1 du Code de l'Environnement).

#### **Critère 8 : Sécurisation du stockage informatique des données**

*Les modalités d'organisation (tableur, SIG, base de données), de stockage (serveur distant, cloud, disque dur; disque dur externe...) et de sauvegarde des données (fréquence et lieu et durée de conservation des*

*réplications...)* doivent garantir qu'aucune perte massive de données ne peut survenir.

**Justification :**

Les données sur les mammifères terrestres issues du GEIR seront directement stockées sur Borbonica. Les données actuellement générées par l'ONCFS et la FDC 974 sont stockées dans une base de données sous forme de tableur excel. Celles-ci sont stockées sur disques durs et disques durs externes par les deux structures.

**Critère 9 :Outil de gestion de données dans un format suffisamment ouvert**

*Le SINP est un dispositif en évolution constante. Il est possible que le développement des protocoles ou des exigences rendent nécessaire par exemple l'ajout de certains champs.*

*La structure doit être en capacité de pouvoir faire évoluer son outil de gestion de données en autonomie ou via une prestation externe, ou a minima d'adapter les formats d'export vers la plate-forme régionale SINP pour garantir une bonne complétude des données. Les outils libres dont le code source est diffusé seront à privilégier par rapport aux outils propriétaires.*

*Le type d'outil devra être indiqué. Pour les outils propriétaires, il devra être précisé dans quelle mesure la structure serait à même de demander et d'obtenir une évolution de son outil auprès du développeur, et si ce cas s'est déjà présenté par le passé.*

**Justification :**

L'ONCFS-CTOI travaille sous tableur excel, adapté pour les exports sur la plateforme régionale du SINP. Ce format est suffisamment ouvert pour faire évoluer le module de saisie si besoin.

Date : - 4 OCT. 2017

Signature du chef de cabinet  
auprès du Directeur général

  
Guillaume BRUNETEAU